

Primes syndicales

Rappel – Demande de duplicatas

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus donner de duplicatas (même si vous avez égaré le formulaire, ne l'avez jamais reçu ou s'il comporte des erreurs structurelles). Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2013 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Assemblée générale annuelle

Le Comité régional intersectoriel des Pensionnés et Pré-pensionnés a le plaisir de vous inviter le **14 octobre** à la CGSP, 42 rue de Montigny, à son Assemblée générale.

Un repas sera servi pour les participants qui le désirent (18 €/personne).

10h : Accueil des participants.

10h30 à 12h : Assemblée générale.

12h15 : Apéritif – Tartiflette accompagnée d'une boisson et d'un dessert.

Réservation obligatoire pour le 7 octobre : Lily au 071/797 111.

Versement sur le compte de la CGSP : BE86 8772 0285 0150 avec mention « repas ».

Bienvenue à toutes et à tous.

On peut participer à l'Assemblée générale sans participer au repas et vice versa.

Hainaut occidental

Jeux tournaisiens

L'Amicale des Pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, le **18 octobre** de 15h à 18h une après-midi « Jeux tournaisiens » (jeu de boules de salon, jeu de fer au moulin, jeu de 421 géant, jeu de grenouille).

Mise : 5 € pour les 4 jeux (une boisson gratuite incluse)
Possibilité de faire plusieurs tours.

Rebattages entre les *ex aequo* à partir de 17h.
Prix aux 3 premiers du classement général.

Invitation cordiale à tous.

Inscription souhaitée au secrétariat : 069/22 61 51.



Aux vents mauvais...

Ce n'est pas suédois et ce n'est pas un kamikaze : de quoi le gouvernement est-il le nom ?

À défaut de savoir précisément à quelle sauce, le prochain gouvernement fédéral va manger les travailleurs et leurs organisations, on peut s'interroger sur son nom.

La première appellation reprise dans la presse a été « *la suédoise* », allusion, semble-t-il, aux couleurs des partis qui composent la coalition : le bleu libéral et le jaune nationaliste mais quid alors du CD&V ? On a beau chercher, l'orange n'apparaît pas. Est-ce à dire que le CD&V serait le maillon faible ? Au vu de la désignation de la commissaire européenne, il semble bien que non. La référence à la Suède est difficile à justifier, encore moins après les dernières élections suédoises qui ramènent au pouvoir la sociale-démocratie après 4 ans d'opposition.

La seconde appellation reprise est la coalition kamikaze. Ici, il n'y a plus aucune référence chromatique. C'est donc son côté périlleux qui est mis en avant. Les kamikazes sont ces soldats japonais qui se sacrifiaient en faisant exploser leur avion sur les navires ennemis. Ce nom japonais a pour origine *kami*, dieu et *kaze*, le vent. C'est le vent divin ! Selon la légende, c'est un typhon qui a arrêté la progression des troupes mongoles au Moyen Âge. Les kamikazes, pilotes japonais, étaient vus comme des héros dans leur pays et des terroristes par leurs ennemis. Le sens du mot a légèrement évolué pour signifier téméraire, voire suicidaire. Pour nous, c'est clairement *un vent mauvais* qui précède la tornade sociale !

Cette coalition est-elle suicidaire ? Ceux qui le pensent commettent une erreur ; ils confondent les éléments et l'ensemble. On voit bien que le MR, seul parti francophone, pourrait perdre toute crédibilité dans la défense de la cause francophone. C'est déjà mal parti : le mandat de commissaire européen est attribué alternativement à un francophone puis à un néerlandophone. Ici déjà, le MR a lâché et c'est donc à nouveau le tour des néerlandophones...

On voit mal, par contre, le risque que prendrait la N-VA. Au lendemain d'une réforme de l'État qui attribue une part encore plus importante aux régions/communautés, ils sont, pour la première fois, à la présidence de la région flamande. Ils sont certains de pouvoir satisfaire leur électorat de droite au fédéral en menant une politique clairement à droite.

Décidément cela ne va pas ! Reste alors, pour nommer ce gouvernement, à définir la politique qu'il entend mener. Et là, pas beaucoup de doutes : toutes les informations partielles qui filtrent laissent entrevoir que c'est une politique conservatrice au niveau sociétal et de droite au niveau économique qui verra le jour. L'urgence va être pour les progressistes et pour la gauche de réclamer la séparation de l'églie..., pardon, du patronat et de l'État...

C'est en effet bien mieux de l'appeler le gouvernement de droite ou le gouvernement des patrons.

C'est pourquoi, après l'avoir correctement nommé, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, le combattre et abattre sa politique.

Pour un service **maximum**

Annoncée comme une mesure phare par la coalition kamikaze, le service minimum à la SNCB et dans les prisons est encore une fois remis au-devant de la scène médiatique. À plusieurs reprises, nous avons déjà pris position contre l'instauration d'un service minimum dans les transports. Loin de disparaître des esprits, les volontés de limiter le droit de grève semblent s'étendre à d'autres secteurs.



Revendication vieille comme le monde

Une coalition qui doit séduire ne saurait trouver meilleur cheval de bataille. Le service minimum dans les transports aurait, semble-t-il, beaucoup de popularité auprès de la population. Il faut dire que les médias usent et abusent de cette notion et opposent sans cesse les revendications des travailleurs à celles des usagers.

Dans les prisons, l'argument en sa faveur repose sur les droits fondamentaux des détenus, notamment les visites, les douches, les promenades. Autant de droits qui ne sont plus assurés lors des grèves des agents pénitentiaires ; la police, faute de formation nécessaire, n'effectuant que le strict minimum.

Danger

Le service minimum dans les transports représente un danger pour les usagers. Les risques de bousculades sont déjà bien

réels en temps normal, que seront-ils avec moitié moins de véhicules couplés à l'agacement (compréhensible) des usagers ? Agacement accentué par les tentatives infructueuses de monter dans les quelques voitures qui roulent à l'heure de pointe.

Dans les prisons, où les agents sont déjà en sous-effectifs, il est impossible de travailler

en service réduit au risque de mettre la sécurité de chacun en danger. Dès lors, le service minimum reviendrait à supprimer le droit de grève aux travailleurs, on est loin de la notion de service minimum.

Service maximum

L'année passée, plus de 22 milliards ont été retirés des services publics pour combler le déficit de l'État. Un secteur aussi primordial que les transports ne devrait-il pas être une priorité dans les budgets de l'État ? Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car, au vu des diminutions budgétaires, il leur devient impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité. Ce sont ces réductions budgétaires qui transforment le service rendu en un service... minimum.

Dans les prisons, le constat est le même. Détenus et prisonniers subissent un

sous-financement structurel. Les effectifs sont insuffisants pour garantir des conditions de travail acceptables et, pour les détenus, des conditions de détention décentes. L'état déplorable d'établissements comme Forest porte atteinte à la dignité des détenus. Aussi, est-ce incompréhensible que ce soient les agents pénitentiaires que l'on priverait de leur droit de grève car ils revendiquent plus d'effectifs et des locaux salubres... Si l'on doit *mesurer le degré d'humanité d'une société à son système carcéral*¹, il est clair que la Belgique fait pâle figure en la matière et attaquer le droit de grève n'y changera rien, bien au contraire.

Grève symbolique ?

La logique qui oppose le droit des usagers à pouvoir se rendre au travail ou celui des détenus à recevoir des visites au droit de grève est une vision dangereuse du droit qui participe à l'individualisation de la société. Une grève qui ne fait pas de vagues, qui ne crée pas d'embarras, ce n'est pas une grève ! Les syndicats en ont conscience : faire grève n'est jamais une décision prise à la légère. Mais, face à un patronat ou une autorité de moins en moins enclins à négocier, la grève reste aujourd'hui l'ultime moyen de pression dont disposent les syndicats pour faire entendre la voix des travailleurs. C'est grâce à elle que nous avons conquis les droits dont nous jouissons aujourd'hui, y compris celui d'avoir accès à des services publics de qualité.

Dès lors, apporter une réponse simpliste, démagogique et irréalisable à la colère des usagers ne témoigne-t-il pas à tout le moins d'un service minimum de cette future coalition de droite ?

Michel Jacobs, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Quel est le cadre actuel en cas de grève dans les prisons ?

Il existe un protocole de dialogue social qui impose aux organisations syndicales de déposer un préavis à J-10 et de privilégier la concertation via des réunions de conciliation avec l'autorité afin d'éviter la grève. Certes, le protocole n'a pas tout résolu mais les organisations syndicales jouent le jeu et respectent la procédure. On ne peut pas en dire autant de l'autorité qui pose des rustines sur des problèmes structurels comme la surpopulation ou le manque d'effectifs. Cependant, le protocole a le mérite d'obliger l'autorité à venir dialoguer.

Comment serait organisé ce service minimum ?

Aujourd'hui, personne n'a de réponse à cette question. Le problème majeur est que pour maintenir la prison en activité, il faut un nombre précis d'agents qu'on ne peut réduire. Aujourd'hui, le cadre est déjà en sous-effectif. Aussi, la mise en place de service réduit pendant la grève est techniquement impossible. Quand on réfléchit bien, le service minimum des prisons reviendrait à supprimer le droit de grève aux équipes maintenues en poste.

Le respect des droits fondamentaux des détenus est-il une raison suffisante pour limiter le droit de grève des agents ?

Beaucoup d'établissements sont dans un tel état que les droits fondamentaux des détenus n'y sont déjà pas respectés. Il faut voir des prisons comme Forest ou Saint-Gilles pour se rendre compte des conditions de détention. Les agents font grève parce que leurs conditions de travail sont inacceptables et cela est intimement lié aux conditions de détentions des détenus. Opposer le droit de grève aux droits des détenus est absurde. Quand il y a 5 détenus dans une cellule de 3, la grève est aussi une lutte pour les droits des détenus. C'est un cercle vicieux : si les conditions de travail des gardiens se dégradent, ce sont par extension les conditions de détention des détenus qui en pâtissent avec le risque de voir les incidents violents augmenter.



Michel Abdissi et Serge Piteljon, Président et Secrétaire général du secteur Cheminots

À votre avis, quel est le but recherché en tentant de mettre sur pied un service minimum à la SNCB ?

Tout d'abord, la complexité que représente une société de Chemin de fer rend impossible la mise en pratique du moindre service minimum. On voit mal comment un nombre réduit de personnel et de machines pourrait permettre d'assurer un service efficace pour les usagers. Cela créera au contraire de nouveaux problèmes de sécurité et des désagréments importants. Il suffit de voir en France l'impact de ce type de mesure lors de la grève en juin dernier : tension entre les usagers prioritaires et les autres, trains surchargés, risques pour la sécurité, etc.

Pourquoi en faire une priorité dès lors ?

Lorsqu'on se penche sur la concrétisation de cette idée, il apparaît clairement que cette mesure ne vise pas à aider les navetteurs, contrairement à ce qui est rabâché sans cesse par les partisans du service minimum. L'objectif principal est plutôt de rendre plus difficile encore l'utilisation du droit de grève par les travailleurs, particulièrement face aux défis existants à la SNCB et aux mauvaises réponses qui y sont apportées.

C'est l'arbre qui cache la forêt ?

Oui, il est devenu évident que depuis plus de 30 ans, au travers de ses nombreuses restructurations, la SNCB est confrontée à beaucoup de problèmes récurrents comme les retards chroniques, les fermetures de gares et de guichets, le matériel mal entretenu, le manque de personnel, etc. Si la SNCB ne proposait pas un service minimum, la sanction serait une diminution des subsides accordés. Voilà qui est paradoxal car cela ne ferait qu'aggraver ces problèmes récurrents.

Vous exigez au contraire un service maximum ?

Bien entendu ! Il est bien sûr compréhensible que chacun souhaite arriver à l'heure à son travail ou à son domicile et les cheminots y contribuent chaque jour par leur travail. Mais pour que ce travail puisse s'exercer au mieux, il faut faire pression sur la SNCB et sur l'autorité fédérale pour que ceux-ci prennent réellement en compte les usagers et les travailleurs et qu'ils mettent enfin à disposition des moyens suffisants pour relever les défis en matière de mobilité. Seul un dialogue social de qualité et constructif est susceptible d'éviter des actions de grève, mais pour cela il doit exister une véritable volonté managériale en ce sens.

Exemple par l'absurde : la RTBF

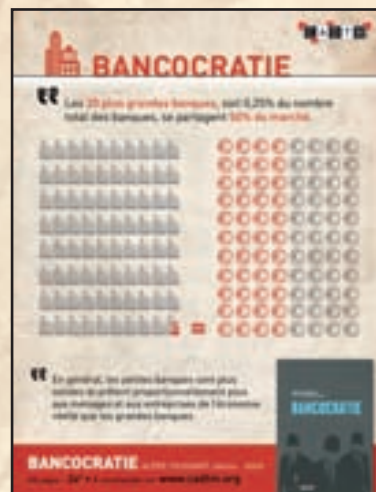
En mettant en place la norme minimale de programme à diffuser sur les antennes de la RTBF, le décret de 1999 prévoit explicitement le maintien d'une information régionale de 5 minutes consacrée au journal régional « Régions Soir ». Cette émission a été depuis longtemps supprimée pour des raisons d'économies. La mise en œuvre d'un service minimum à la RTBF impliquerait donc la réapparition de « Régions Soir »...

1. Pour reprendre la formule célèbre d'Albert Camus.

BANCOCRATIE

Vous ne savez pas très bien ce qu'est une agence de notation ou bien la FED et vous êtes plein d'incertitudes sur ce que fait la BCE ? Bancocratie est pour vous !

Bancocratie, c'est le nouveau livre d'Éric Toussaint, publié par le CADTM aux Éditions Aden, en collaboration avec la CGSP wallonne.



Bancocratie, le gouvernement des banques

Bertold Brecht posait déjà la question, dans *L'Opéra de quat'sous* : « *Qui est le plus grand criminel : celui qui vole une banque ou celui qui en fonde une ?* »

Lors de la crise de 2007-2008, la finance fut désignée de toute part comme l'ennemi à abattre. Les bonus, les paradis fiscaux, la spéculation furent considérés comme les maux de la société. Ce qu'Éric Toussaint nous montre dans cet ouvrage, c'est que derrière ces concepts obscurs se cachent des acteurs concrets, en particulier les grandes institutions financières, banques en tête.

Il est indispensable de socialiser le secteur bancaire car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun

Il dévoile ainsi les responsabilités de ces banques qui sont à l'origine de la plus grave crise économique depuis 1929. À travers une perspective historique, il passe en revue les mécanismes créés par le monde bancaire, avec l'aval de nombreux gouvernements, qui ont été à l'origine de profits considérables. L'auteur dénonce également les agissements coupables des grandes banques qui, de par leur importance dans l'économie, ont bénéficié d'une quasi impunité dans de nombreux domaines (spéculation à l'origine de crises, blanchiment d'argent, organisation de l'évasion fiscale, etc.).

L'épée de Damoclès

Par ailleurs, le livre contient de nombreuses alertes quant aux multiples risques de nouvelles débâcles dans les années à venir, lesquelles approfondiront à coup sûr la crise actuelle. À la lecture de l'ouvrage, il apparaît qu'un tel scénario a toutes les chances de se réaliser puisque dans leur gestion de la crise, les gouvernements et les banques centrales, loin d'avoir muselé le secteur financier, ont accru sa puissance, notamment à travers les politiques de faibles taux d'intérêt et de sauvetages bancaires.

Si ce livre, aussi complet qu'accessible, sera utile pour tout un chacun, il intéressera particulièrement tous ceux et celles

désireux de mettre un terme à la toute-puissance des banques. Comme Éric Toussaint aime à le souligner, « *à l'heure où les banques toutes puissantes dictent l'agenda des politiques économiques, il est bon de rappeler que le métier de la banque est trop essentiel à l'économie pour être laissé entre les mains du secteur privé !* »

L'État a vocation à gérer les services financiers

Et c'est précisément pour cette raison centrale, urgente et fondamentale, que la CGSP wallonne s'est jointe à l'aventure et a soutenu la publication de l'ouvrage. Car pour passer enfin de la bancocratie à une véritable démocratie, il est indispensable « *de socialiser le secteur bancaire (ce qui implique son expropriation) et de le placer sous contrôle citoyen (des salariés des banques, des clients, des associations et des représentants des acteurs publics locaux), car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun* ».



Bancocratie, d'Éric Toussaint, aux Éditions Aden, 455 pages, 24 €. Avec le soutien de la CGSP wallonne.

Disponible en librairie ou sur commande via www.cadtm.org

La réforme et le changement

Depuis toujours, le progrès de l'humanité a consisté à diminuer la peine des hommes au travail : réduction progressive du temps de travail, droit au repos, meilleur accès aux soins, etc.

Or, voici que le recul de l'âge de la pension et la nécessité de moins bien se soigner, entre autres, sont présentés comme un progrès. Par quel tour de prestidigitacion, cette prouesse est-elle possible ?

Par l'inversion de sens ! Celle-ci consiste, comme son nom l'indique, à inverser le sens ordinaire des termes utilisés en donnant ainsi à un mot le sens de son antonyme. Et le discours néolibéral procède volontiers, pour ses principaux mots clés, à une telle inversion. Afin d'illustrer ce processus, deux exemples flagrants sautent aux yeux et aux oreilles : la réforme et le changement.

La réforme, prélude aux sacrifices

La novlangue néolibérale a littéralement réussi à coloniser le terme « réforme », faisant passer la restauration conservatrice en cours pour une réforme tellement inéluctable que personne ne peut s'y opposer. À tel point que tout quadragénaire vivant en Europe occidentale ignore que ce mot avait par le passé une connotation positive (comme en atteste *Le Robert* qui définit notamment le verbe comme ayant pour but de changer en mieux, de ramener à une forme meilleure).

Nous sommes ici confrontés à un véritable « word-jacking »¹. Par ailleurs, l'évocation des réformes s'accompagne toujours d'une ribambelle d'adjectifs qualificatifs :

les réformes sont, dans leur bouche, toujours *nécessaires, inéluctables, indispensables, essentielles, urgentes, fatales* voire *vitales* et *inévitables*.

Ainsi, la coalition des patrons, des riches et des menteurs en gestation n'a de cesse de seriner cette litanie, qu'il s'agisse de la réforme des pensions, de l'accès aux soins de santé ou d'autres conquêtes sociales à détruire.

Par ce procédé, il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès. Il est par ailleurs intéressant de constater que le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit de prêcher la réforme (urgente, fatale, nécessaire...) et cette accumulation d'adjectifs vise à couper court à tout débat.

Ce discours n'est pas fait pour convaincre mais pour imposer et en imposer ; il n'est pas argumentatif mais performatif (il souhaite faire advenir ce qu'il annonce) et il se nourrit et se construit d'évidences qu'il voudrait tellement indiscutables (les réformes nécessaires et les efforts, voire les sacrifices à consentir) « *qu'il s'exonère lui-même de l'argumentation et surtout de l'analyse des causes ou des alternatives* »².

C'est ainsi que cette langue dévastée constitue un obstacle à la reconquête de l'imaginaire. En effet, « *les convictions et les habitudes de pensée sont nourries par la langue comme terreau. Les gens s'y accrochent sans en avoir conscience et ces habitudes de langage les séduisent et les induisent en erreur* »³, Ainsi, la réalité impose la réforme et celle-ci devient une injonction en soi.

Pas de réformes sans experts

Par ailleurs, il est intéressant de constater que la ou les réformes sont toujours complexes et exigées par des experts (pensons à la réforme imminente des pensions qui repose sur un rapport de comité d'experts). Cette béquille des experts en soutien aux réformes vise à se passer de l'avis du peuple et présente en outre *l'avantage* de techniciser des

décisions idéologiques, voire politiques.

En effet, derrière des décisions présentées comme techniques, rationnelles et incontournables se cachent en réalité des choix

politiques, idéologiques et économiques qui ne s'assument pas et pour lesquels chaque fois une alternative est possible.

Le changement, forme incantatoire de la régression

Concernant le changement, son usage fréquent en campagne électorale (*le changement, c'est maintenant, a change you can believe in* sans oublier de *kracht van verandering*), force est de constater que, souvent, il reste incantatoire et que lorsqu'il est joint aux suspects habituels du néolibéralisme (la réforme, la modernité...), il devient vite synonyme de régression.

L'inversion de sens induit donc aussi une inversion de modèle et un changement de perspective. Si, naguère, la politique visait à transformer le monde pour l'améliorer, il s'agit, avec la réforme, de transformer la société pour adapter le monde à leur seul profit.

1. Vol de mot ou larcin lexical.

2. Chantal Dricot, « *Censure et démocratie* », www.cesep.be/ANALYSES/ENJEUX/2010/censure_demo.html.

3. Victor Klemperer, LTI, Carnets d'un philologue, Paris, Pocket, « *Agora* », 1996, p. 24.



REFORME

Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB

À Bruxelles, la législature régionale 2014-2019 ouvre de nouvelles perspectives syndicales pour la FGTB et la CGSP. La majorité régionale mise en place en juillet dernier a pris une série d'engagements pour faire face aux défis du développement régional, tels que l'explosion démographique et la dualisation socio-économique.



Le contexte général reste préoccupant à bien des égards :

- sur le plan social, par la persistance d'un chômage massif, aggravée par une précarité croissante des conditions de travail et par de fortes discriminations, touchant particulièrement les femmes et les jeunes issus de l'immigration ouvrière ;
- sur le plan économique à cause d'une croissance en berne ;
- sur le plan budgétaire, avec l'imposition par l'Europe de mesures d'austérité drastiques qui pourraient priver la Région des bienfaits du refinancement acquis dans le cadre de la 6^e réforme de l'État ;
- sur les plans politique et institutionnel, en raison des chantiers titanesques de cette 6^e réforme qui s'ouvrent sur de nombreuses inconnues et sur une réelle insécurité juridique et sociale quant à la continuité de certains droits sociaux, telles les allocations familiales.

La FGTB Bruxelles souligne la résolution du nouveau gouvernement régional de faire reposer sa politique sur une concertation sociale forte entre représentants des travailleurs et employeurs bruxellois. Elle répondra à l'invitation du gouvernement de réunir dès la rentrée un sommet social extraordinaire avec l'ambition de conclure de nouveaux accords dans la poursuite et l'amplification du pacte de croissance urbaine durable.

Le gouvernement et les interlocuteurs sociaux doivent œuvrer ensemble au

redéploiement du système éducatif et de formation bruxellois afin qu'il puisse répondre mieux aux défis de la dualisation sociale. En outre, ils doivent saisir les opportunités de la 6^e réforme de l'État et des transferts de compétences en matière de santé publique intégrée dont la gestion paritaire devrait préserver l'arrimage dans la sécurité sociale de ces matières qui restent du ressort fédéral.

L'ambition régionale de mettre en œuvre la « garantie jeunes », lancée sous la législature précédente, constitue une opportunité de sortir des travers de « l'État social actif » et de créer un véritable droit à l'emploi pour les jeunes. La réussite de ce formidable challenge n'est envisageable que moyennant la mobilisation des entreprises et des secteurs professionnels, ainsi qu'un renforcement de l'encadrement syndical des dispositifs d'emploi et de formation en entreprise.

Quant au plan régional de développement durable, il devrait pouvoir se concrétiser par d'importants investissements : développement des transports en commun, création de nouveaux quartiers de travail et d'habitation, revitalisation de la zone du canal, etc.

Relevons la volonté politique de soutenir et de renforcer l'emploi dans la fonction publique, bien en phase avec notre vision d'un État social de service public.

En réalité, la véritable inconnue réside dans les perspectives budgétaires de

notre Région et dans la capacité du nouveau gouvernement de mener à terme la réforme de l'État. L'épreuve de vérité résidera dans l'élaboration des budgets 2015 et suivants !

Une importante réforme fiscale est annoncée pour 2017, qui devrait rencontrer la revendication de la FGTB d'un rééquilibrage des impôts, au travers d'un allègement de la fiscalité pesant sur le travail de ceux et celles qui vivent à Bruxelles et d'une plus grande mise à contribution des multipropriétaires et des spéculateurs immobiliers. La réalisation d'une telle équité fiscale à l'échelle régionale nécessite d'éviter la concurrence fiscale entre régions et de privilégier la coopération interrégionale.

La FGTB de Bruxelles est particulièrement préoccupée par ces perspectives de blocage du fédéralisme d'union. Elle en appelle à la solidarité des travailleurs bruxellois, flamands et wallons, au travers de la FGTB dont l'unité est la force, et de la mise en place d'un véritable dialogue social interfédéral et interrégional.

Philippe Van Muylder
Secrétaire général de la FGTB Bruxelles

Jean-Pierre Knaepenbergh
Président de la FGTB Bruxelles
et Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be

Grève de pauvres et grève de riches ?

Comme très souvent, la grève des cheminots du lundi 30 juin a amené divers éditorialistes et commentateurs à se contenter de mobiliser quelques poncifs plutôt que de se livrer à une véritable analyse des causes qui ont conduit les cheminots à paralyser le rail durant une journée. Parmi les clichés les plus utilisés, on trouve des formules choc telles que « des usagers pris en otage », « des départs en vacances contrariés », « la Belgique, terre de grève » ou encore, avec un accent plus patronal, la « mise en danger de l'entreprise ».

Dans l'éditorial de *La Libre Entreprise* de ce samedi 28 juin, Yves Cavalier suggérerait l'existence de deux types de grève.



La « grève des pauvres », que l'on ne peut que comprendre, qu'il oppose à la « grève des riches », qui est forcément illégitime. Selon cette catégorisation, la grève n'est légitime que lorsque des travailleurs, comme chez Delhaize, ArcelorMittal ou Caterpillar, sont mis devant le fait accompli d'un plan de restructuration. Dans ces cas, le travailleur est considéré comme une victime. En outre, *in fine*, ces grèves dérangent peu de monde et elles ne parviennent pas à infléchir ou alors très peu les intentions managériales.

Quant à la grève des cheminots, elle serait typiquement une « grève de riches » car, pour l'essentiel, elle est l'œuvre d'agents d'un service public supposés « protégés » par leur statut. Ce lieu commun est absurde, et même inadmissible. Il occulte le fait que, comme Delhaize, ArcelorMittal ou Caterpillar, la SNCB est un groupe en profonde restructuration. Entre 2004 et 2013, ce sont 5 971 emplois qui ont été supprimés dans les trois entreprises (SNCB, Infrabel et SNCB Holding) qui la composent. Cette restructuration, sans doute moins « médiatique » que d'autres au vu de son étalement dans le temps, engendre une dégradation des conditions du travail pour ceux qui restent. Le nombre de jours de congé « irrécupérables » par les cheminots n'est qu'un des indices de cette intensification du travail. Cette question de la dégradation des conditions de travail est aussi au cœur de deux autres conflits épinglés par l'éditorialiste

de *La Libre Entreprise* comme faisant partie des « grèves de riches », à savoir ceux de Belgocontrol et de Wordline. En outre, les usagers (occasionnels ou navetteurs) vivent à longueur d'année les conséquences des restrictions de moyens dont souffre la SNCB : manque de places assises, retards et annulation de trains... Si un conducteur en manque de repos grille un feu rouge, qui sera mis en cause ? La SNCB et les pouvoirs publics ayant restreint ses moyens ou le conducteur empêché de manière structurelle de prendre ses récupérations ?

Si l'on en croit les différents articles que *La Libre Entreprise* a consacrés à ces conflits « de riches », il est intéressant de relever qu'ils ont systématiquement fait l'objet d'un préavis de grève. Autrement dit, sous réserve d'une analyse plus approfondie, les règles de la concertation sociale ont chaque fois été respectées. Dans le cas de Belgocontrol et de la SNCB, les actions syndicales ont aussi fait l'objet d'une très large communication à travers les médias. Aucun effet de surprise n'a donc pu jouer.

Cette mise en opposition entre « grève de pauvres » et « grève de riches », que l'éditorialiste de *La Libre Entreprise* considère lui-même comme quelque peu excessive, a au moins deux grandes conséquences.

Premièrement, elle jette le flou sur ce qu'est réellement la richesse à une

époque où les inégalités sociales ne font que croître. Peut-on réellement considérer qu'un cheminot est riche du simple fait qu'il dispose d'une certaine protection de l'emploi ? Est-ce que gagner 1 785 euros brut mensuel (salaire de base d'un nettoyeur de gare), 1 943 euros brut mensuel (salaire de base d'un technicien cheminot) ou 2 227 euros brut mensuel (salaire de base d'un conducteur de train) fait que l'on est un travailleur riche ?

Deuxièmement, cette distinction condamne indirectement la grève comme moyen de pression en vue de maintenir, voire d'améliorer les conditions de travail. Dans un contexte marqué d'une part par les politiques d'austérité avec tout ce que cela implique au niveau des droits salariaux et de sécurité sociale, et d'autre part par des pratiques de management qui favorisent le licenciement et le travail en sous-effectifs, cette distinction revient à vider le droit de grève d'une partie importante de son contenu sans avoir besoin pour ce faire de retoucher la législation.

Bruno Bauraind (GRESEA), Jan Buelens (Université d'Anvers), Anne Dufresne (FNRS, UCL), Corinne Gobin (FNRS, ULB), Esteban Martinez (ULB), Kurt Vandaele (ETUI), Jean Vandewattynne (UMONS).

Article mis en ligne par le Gresea le 5 août 2014.



Grève à l'atelier SNCB de Schaerbeek La CGSP Cheminots est solidaire des travailleurs de BM & S !

Le Bureau exécutif francophone de la CGSP-Cheminots est solidaire des travailleurs de BM & S en grève. Il les félicite pour leur courage et le combat qu'ils mènent pour la défense de leurs droits.

Pour rappel, le jeudi 21 août, une quinzaine de travailleurs de la société BM & S, le sous-traitant chargé du nettoyage des trains et des graffiti à l'atelier SNCB de Schaerbeek, ont cessé le travail, suite au licenciement sous des motifs fallacieux de deux délégués de la FGTB et de trois intérimaires longue durée.

Les seules actions entreprises par la firme BM & S seront de recourir à un huissier de justice et à des intérimaires pour casser la grève. Il est important de signaler que ce recours à des travailleurs intérimaires pour effectuer le travail en remplacement de travailleurs en grève est totalement illégal.

Depuis le début du conflit, avec une présence au piquet, la CGSP Cheminots de la Régionale de Bruxelles s'est montrée solidaire dans cette lutte.

La CGSP - secteur Cheminots a toujours rejeté le recours à la sous-traitance car cette pratique nous démontre qu'elle mène au dumping social, voire, si elle n'est pas bien encadrée, à la fraude

sociale. Aujourd'hui, nous sommes à nouveau confrontés à un sous-traitant qui bafoue toutes les règles de la concertation sociale. Il va sans dire que l'on se pose des questions au vu des témoignages quant au respect de certaines règles légales.

Par ailleurs, dans ce conflit, la justice est intervenue à deux reprises avec des ordonnances imposant des astreintes d'abord

aux travailleurs présents au piquet (500 € par infraction) puis même à la Ville de Bruxelles (10 000 €).

Le démantèlement des droits sociaux des travailleurs dans ce conflit confirme la nécessité d'un dialogue constructif et de la défense des droits syndicaux, et

particulièrement du droit de grève.

Ce vendredi, nous avons rencontré la délégation syndicale de BM & S avec deux permanents de la FGTB – Centrale générale. Leur récit nous a bouleversés et les témoignages étaient accablants, dignes de l'œuvre d'Émile Zola *Germinal* !

Rappelons qu'en 2008, une autre entreprise de nettoyage avait obtenu le contrat pour le nettoyage de la gare de Bruxelles-Midi suite à une offre, ô combien, bon marché. Ce n'est qu'en 2012 que la SNCB avait dû admettre que cette sous-traitance, sous divers

aspects, était frauduleuse ! À l'époque, elle s'était engagée, pour se prémunir d'abus à l'avenir, à établir des conditions spécifiques, pour les prochains appels d'offre. Manifestement, l'entreprise publique n'a pas tiré toutes les leçons de cette délicate expérience. En revanche, cette fois-ci, la loi dite de « *responsabilité solidaire* » risque de lui rappeler que sa responsabilité peut être engagée... C'est d'autant plus incompréhensible que les prix proposés « *défiant toute concurrence* » mais « *s'inspirant du dumping social* », auraient dû éveiller les soupçons des responsables de la SNCB !

Le Bureau exécutif francophone de la CGSP Cheminots estime que la sous-traitance est un moyen pour précariser les emplois des plus faibles et les exploiter de façon abjecte ! Il n'acceptera pas un retour au 19^e siècle pour satisfaire l'appétit des nantis !

Heureusement, ce 8 septembre, le Tribunal de première instance de Bruxelles a donné raison aux syndicats dans le cadre de l'opposition à l'ordonnance obtenue de manière unilatérale par la firme de nettoyage BM & S pour faire entrer des travailleurs intérimaires sur le site à l'arrêt de l'atelier SNCB de Schaerbeek.

Toutefois, la lutte continue et pour toutes ces raisons, le secrétariat francophone du secteur Cheminots invite les Régionales soit à témoigner leur solidarité, soit à se joindre au piquet, rampe du Lion près de la gare de Schaerbeek de 7h à 15h30.

Le Bureau exécutif francophone de la CGSP-Cheminots s'est déclaré pleinement solidaire de cette lutte pour la vérité et la réhabilitation des deux délégués et des trois intérimaires licenciés.

